

VOIES D'ACCES

Enseignement scolaire et universitaire

→ Voir liste d'établissements ;

Enseignement par alternance

Contrat de professionnalisation :

→ CDI ou CDD variant selon la durée de la formation

Exemple : Titre professionnel marchandises en contrat de 9 mois, dont les 3 premiers en formations, et les 6 suivants en entreprise.

Contrat d'apprentissage (réservé aux moins de 26 ans)

→ Contrat de 1 à 3 ans.

Pôle-Emploi et Région Rhône-Alpes

Parcours (cadre général) :

→ Information Collective Transport-Logistique

→ EMT (Evaluation en Milieu de Travail) ou mini-stage (- 26 ans)

→ MRS (méthode de recrutement par simulation) ou ECCP

→ Promesse d'embauche d'au moins 6 mois et plus de 20h/semaine

Intérim sous condition d'heures

FAF TT (Fonds d'assurance Formation du Travail Temporaire)

CDPI (contrat de professionnalisation intérimaire)

Congé Individuel de Formation (FONGECIF)

FONGECIF CDI :

→ avoir 2 ans de salariat dont 1 an dans l'entreprise actuelle

FONGECIF CDD :

→ avoir entre 4 et 6 mois de CDD au cours des 18 à 22 derniers mois

Droit Individuel à la Formation (DIF portable)

→ Avoir quitté son emploi après le 26/11/09,

→ Avoir une mention indiquant ses droits sur son certificat de travail

→ Droit maximum à 120 h soit 1 098 €.

METIERS & FORMATIONS

CONDUCTEUR DE TRANSPORT DE VOYAGEURS



Académie
Logistique
Transport
Rhône
Alpes



METIERS

Différents métiers :

- **Conducteur interurbain** : conduit un autocar dans le cadre d'un service régulier (lignes ou scolaires) ou occasionnel (sorties à la journée, transfert) ;
- **Conducteur urbain** : conduit un autobus en desservant les villes et leurs périphéries (contact permanent avec la clientèle et gestion de la billetterie) ;
- **Conducteur Grand-tourisme** : conduit un autocar dans le cadre de séjours ou transports touristiques nationaux ou internationaux ;
- **Conducteur Partiel Scolaire (CPS)** : achemine les élèves par autocar durant les périodes scolaires (25 heures par semaines lissées sur une année) ;

Différentes activités :

- Transport de personnes en scolaire, périscolaire, lignes régulières, occasionnelles et tourisme...

PRE-REQUIS

- Être titulaire du permis B (voiture) ;
- Être apte médicalement ;
- Avoir l'âge de 21 ans ;
- Avoir une pièce d'identité en cours de validité

FORMATIONS

Formations qualifiantes et professionnalisantes :

Permettent une insertion durable et une qualification reconnue par les entreprises de transport :

→ **Titre Professionnel de Conducteur Routier de Voyageurs** (420 heures) comprenant la formation Sauveteur Secouriste du Travail (SST), le permis D et la FIMO par équivalence ;

Formations réglementaires non-qualifiantes :

Permettent l'accès aux métiers ;

- Permis D (140 heures) + FIMO Voyageurs (140 heures) ;
- Recyclage FCO Voyageurs (35 heures, tous les 5 ans) ;

A RETENIR :

- L'aspect conduite représente la majeure partie du travail ;
- L'aspect commercial et relationnel sont très importants ;
- Les conducteurs de voyageurs ont la responsabilité du matériel qu'ils conduisent, et des usagers qu'ils transportent ;
- Ce sont des métiers qui techniquement ont beaucoup évolué ;